

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION SUR L'ARC MÉDITERRANÉEN

Indicateurs liés aux risques d'inondation produits par la mission interrégionale dédiée pour la coordination zonale de la prévention des inondations sur l'arc méditerranéen.

Caractérisation et suivi des risques d'inondation

Bilan de la mise en œuvre et de la performance des actions de prévention.

Pour en savoir plus :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/inondations-arc-mediterraneen-r2225.html>

Contexte et problématique:

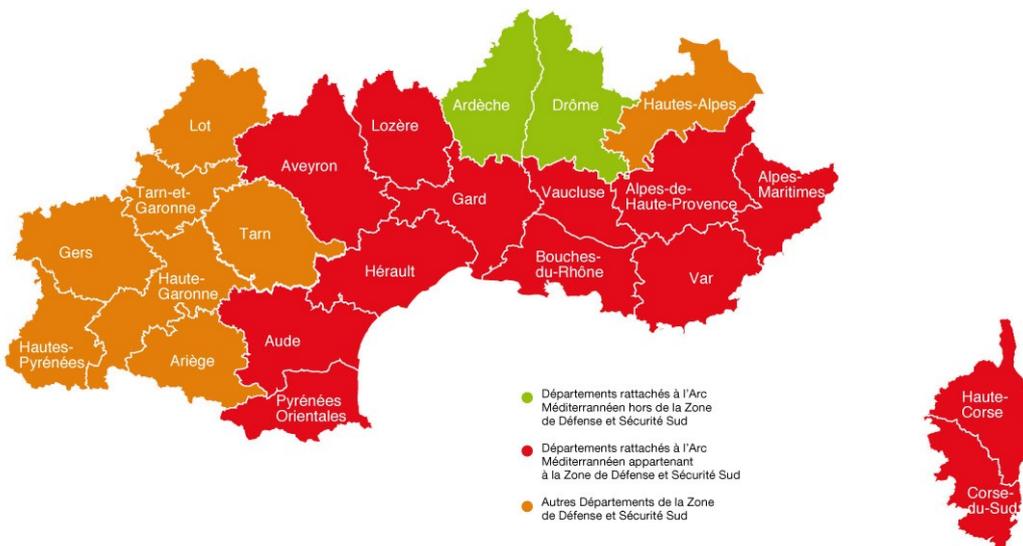
Des indicateurs liés aux risques d'inondation sur l'arc méditerranéen ont été produits afin de disposer de représentations thématiques sur le territoire. Ils permettent de mesurer l'état et l'évolution du risque, de suivre la bonne mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques, et dans une certaine mesure d'évaluer l'efficacité de celles-ci. Ces indicateurs sont fondés sur les données remontées du terrain et issus pour certains d'une extraction des indicateurs produits par l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).

L'arc méditerranéen en quelques chiffres :

La prévention des pluies intenses méditerranéenne et des risques d'inondations rapides associés concerne 23 départements français dont ceux de la zone de défense et de sécurité sud :

- les six départements de la région Provenances Alpes-Côte d'Azur : Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) et Vaucluse (84),
- les treize départements de la région Occitanie : Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82),
- les deux départements de Corse : Corse-du-Sud (2A) et Haute-Corse (2B)
- et deux départements de la région Rhône-Alpes : Ardèche (07) et Drôme (26).

Parmi ces 23 départements, 15 sont considérés comme particulièrement exposés et constitue une priorité d'action sur l'arc méditerranéen.



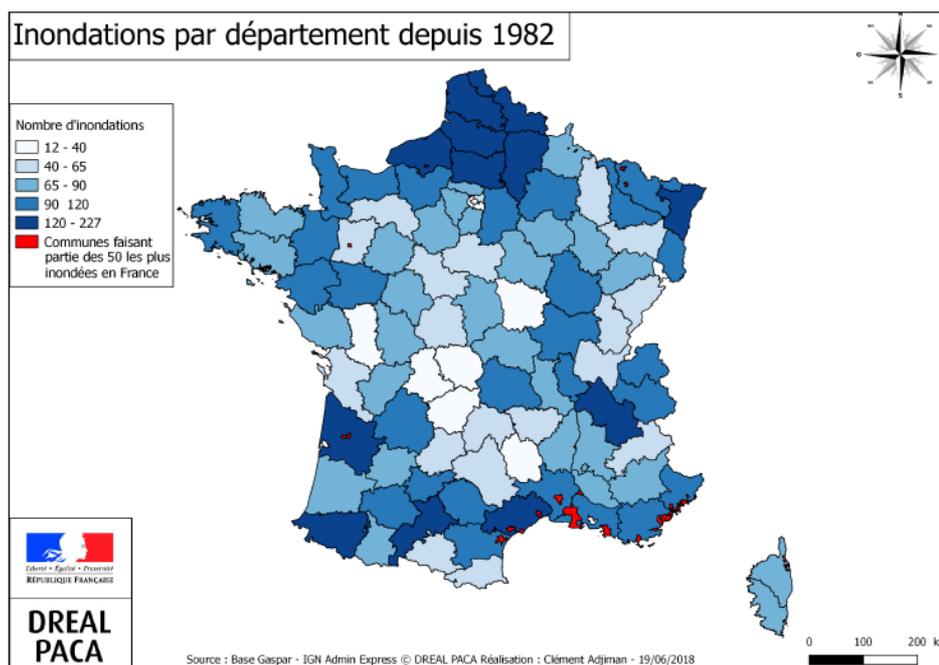
Les 23 départements précités représentent en superficie 20 % du territoire métropolitain. La population totale est de 12,7 millions d'habitants soit 19 % de la population française.

Ce territoire regroupe 1/4 des départements français et 6535 communes soit 18 % des communes françaises. Parmi elles, Marseille, Toulouse, Nice et Montpellier sont les plus peuplées.

Les Alpes-Maritimes (06), les Bouches-du-Rhône (13) et la Haute-Garonne (31) sont les départements les plus denses en termes de population avec plus de 200 habitants par km².

Depuis 1982, 23 % des inondations en France ont eu lieu sur ces 23 départements de l'arc méditerranéen.

Sur les 50 communes les plus touchées par les inondations en France, 38 font partie de l'arc méditerranéen, soit 76 %. Parmi les 20 premières, toutes sauf une font partie de l'arc méditerranéen et 60 % se trouvent dans les Alpes-Maritimes (06).



Chiffres clés sur les 15 départements les plus exposés de l'arc méditerranéen:

Exposition aux risques d'inondation

- 36 % de la population (3 236 154 habitants) vit dans l'emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par débordement de cours d'eau.
- 2,6 % de la population (236 603 habitants) vit dans l'EAIP submersion marine. Si l'on considère uniquement les communes du littoral, 7,3 % de la population littorale est soumise à l'EAIP submersion marine.
- 148 communes présentent plus de 75% de leur population dans l'EAIP.

Sinistralité

- 68 % des communes (2492 communes) ont subi de 1995 à 2013 des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des Catastrophes Naturelles pour le péril inondation
- 96 % des communes (3550 communes) ont été reconnues au moins une fois comme ayant subi une catastrophe naturelle liée aux inondations.

- 5 communes (Draguignan, Fréjus, Arles, Montpellier et Marseille) présentent un coût cumulé des sinistres inondation de 1995 à 2013 compris entre 100 millions et 284 millions d'euros.
- Les 5 communes où l'état de catastrophe naturelle, lié aux inondations, a été reconnu le plus grand nombre de fois sont toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes (Saint-Laurent du Var 27 fois, Cannes 29 fois, Cagnes-sur-Mer 30 fois, Antibes 38 fois et Nice 34 fois). Viennent ensuite les communes de Villeneuve-Loubet (24), Marseille (23), Vallauris (23) et Narbonne (22).

Prévention des risques d'inondation

- 53 % des communes (1925 communes) sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).
- Sur les 15 départements les plus exposés, 52 % des communes (1893 communes) possèdent ou ont engagé un projet Programme d'actions pour la prévention des risques d'inondation (PAPI). On compte 47 PAPI sur l'ensemble du territoire de l'arc méditerranéen (23 départements) dont 64 % sont des PAPI complets associés à des travaux. Leur répartition géographique est la suivante : 42,5 % en région Occitanie, 40,5 % en région Provence Alpes Côte d'Azur, 15 % en région Auvergne Rhône Alpes et 2 % en région Corse.

